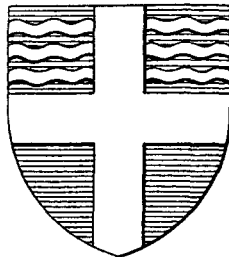


COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1975**

pour la période du 1^{er} avril 1975 au 30 avril 1976
présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Conseil administratif.

Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphones : 55 10 25 - 55 21 21 - 55 21 22.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi. S'ils sont célébrés un autre jour, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmières d'hygiène sociale

Mlles Mireille Curchod et Marie-Gabrielle Maye. Tél. 55 10 80, de 11 h. à 12 h.; Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

Entraide familiale de Versoix et environs

Président : M. Robert Piccot.

Responsable du placement : Mme Marguerite Fragnière, tél. 55 13 57, de 9 h. à 18 h.

Service incendie

Etat-Major : Cap. G. Alessi	Téléphone 55 16 53
Plt P. Marcuard	Téléphone 55 13 67
Plt Ch. Wicht	Téléphone 55 27 52
Lt F. Fragnière	Téléphone 55 13 57

Inspecteur du bétail

M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. Suppléant : M. Lacroix, Mairie.

Voirie

Horaire des levées

Secteur lac, soit la partie de la commune située entre le lac et la voie des CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura, soit la partie de la commune située au-dessus de la voie des CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 également.

La levée des gros déchets (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour le secteur lac et le second jeudi pour le secteur Jura.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures, en matière plastique, est vivement recommandé.

COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1975

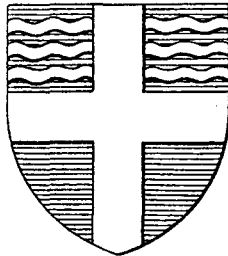
pour la période du 1^{er} avril 1975 au 30 avril 1976

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 27 avril 1975

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL :

MM. Burkin Charles	1971
Lusti Bernard	1975
Marquis Jean-Pierre	1973
May Samuel	1963 et 1975
Mettaz Ferdinand	1959
Ramseyer Gérard	1975
Resseguier Alain	1971
Mme Zollinger-Bieri Carmen	1971

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN :

MM. Alessi Serge	1963
Bapst François	1963
Lehmann Claude	1959
Mme Levrat-Giraud Monique	1971
Mme Pernet-Girard Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Salamin Pierre	1971

PARTI LIBÉRAL :

MM. Bühler Joseph	1975
† Genequand Noël	1939 et 1951
Kraus-Gurny Liselotte	1975

ENTENTE COMMUNALE :

MM. Meyll Pierre	1975
Naine Paul	1965
Pasche Charles	1971

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1975-1976

Président :	M. Paul Naine
Vice-président :	† M. Noël Genequand
Secrétaire :	M. Alain Resseguier

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Commission des finances : Bapst François, Burkin Charles, †Genequand Noël, Marquis Jean-Pierre, May Samuel, Naine Paul, Pernet Micheline et Salamin Pierre-Marie.

Commission des bâtiments : Alessi Serge, Kraus-Gurny Liselotte, Lehmann Claude, Lusti Bernard, Marquis Jean-Pierre, Naine Paul, Piccot Jean-Pierre et Resseguier Alain.

Commission des travaux : Bapst François, Bühler Joseph, Burkin Charles, Lehmann Claude, Lusti Bernard, Pasche Charles, Piccot Jean-Pierre et Ramseyer Gérard.

Commission d'urbanisme et de développement : Bapst François, †Genequand Noël, Lehmann Claude, May Samuel, Mettaz Ferdinand, Meyll Pierre, Resseguier Alain et Salamin Pierre-Marie.

Commission des sports et loisirs : Alessi Serge, Bühler Joseph, Levrat Monique, Mettaz Ferdinand, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Ramseyer Gérard et Zollinger Carmen.

Commission sociale et culturelle : Alessi Serge, Kraus-Gurny Liselotte, Levrat Monique, Mettaz Ferdinand, Pasche Charles, Pernet Micheline, Resseguier Alain et Zollinger Carmen.

COMMISSIONS SPÉCIALES

Fondation communale Versoix-Centre : Leyvraz Jean, May Samuel, Naine Paul, Estier André, Knoblauch Pierre et Ricci François. M. Pierre Wicht est membre de droit.

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Cachin Gaston, Golay Edouard et Wicht Charles (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel et Muhlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Gabus Simone et Bianchetti Maurice (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 25 mai 1975

MM. Courtois René
Ferrero Claude
Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

pour la législature 1975-1979

- M. **R. Courtois** (suppléant M. Pierre Wicht)
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et sports - Stade et places de jeux - Agriculture et forêts - Cimetière.
- M. **C. Ferrero** (suppléant M. R. Courtois)
Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile - Service du feu - Manifestations communales - Problèmes sociaux.
- M. **P. Wicht** (suppléant M. C. Ferrero)
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Locations - Police et circulation - Urbanisme - Etat civil - Affaires militaires.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1975

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'exercice 1975, que nous avons à retracer à votre intention, a été marqué en son début par les élections municipales, que les principales fractions politiques ont préparées, pour la première fois, dans un style encore inconnu à Versoix et qui pouvait faire penser à celui qui est de tradition aux U.S.A.

Cette innovation n'a en rien altéré l'esprit d'amitié et de dignité propre à notre commune; elle avait pour but essentiel de tenter de secouer l'apathie croissante de l'électeur et d'intéresser la population nouvelle à la vie locale. La participation au scrutin s'est élevée à 48,6%, taux qui reste modeste compte tenu de la propagande mise en œuvre.

Ces opérations électorales n'ont pas, non plus, apporté de changements importants quant à l'effectif des groupes politiques en présence; la fraction démocrate-chrétienne s'est réduite d'un conseiller, tandis que celle de l'Entente communale gagnait un représentant.

Par contre, le tiers des membres de notre législatif a été renouvelé. Pour des raisons diverses, MM. Gaston Cachin, Régis Clément, Roland Colli, Claude Ferrero, Jean Leyvraz, Robert Piccot et François Schumacher ont cessé de faire partie du Conseil municipal au sein duquel ils ont été remplacés par M. Joseph Bühler, Mme Liselotte Kraus-Gurny, MM. Bernard Lusti, Samuel May, Pierre Meyll, Jean-Pierre Piccot et Gérard Ramseyer.

Au cours d'une agréable rencontre organisée par le Conseil administratif, et à laquelle tous les candidats aux dernières élections avaient en outre été conviés, nous avons eu l'occasion d'exprimer notre gratitude aux uns et aux autres. Pour la plupart des conseillers non réélus, notamment les plus jeunes, leur absence risque fort de n'être qu'une éclipse dans leur carrière politique.

Pour M. Robert Piccot, par contre, sa décision de quitter notre législatif doit être considérée comme irrémédiable. Il est vrai que celui-ci y a siégé pendant pas moins de vingt-deux ans, toujours très

attentif à nos problèmes communaux, enthousiaste et généreux dans ses interventions.

La charge de conseiller administratif étant difficilement conciliable avec son activité professionnelle, M. François Chevallier a préféré renoncer au renouvellement de son mandat; c'est M. Claude Ferrero qui a été appelé à lui succéder.

Nous réitérons nos sentiments de reconnaissance aux conseillers sortant de charge et nos souhaits de bienvenue à ceux qui ont pris la relève, certains qu'ils porteront le même intérêt que leurs prédécesseurs à la saine gestion des affaires communales.

Les circonstances ont imposé, tant au Conseil municipal qu'à ses commissions, un nombre accru de séances. La tâche du Conseil administratif, comme celle du Secrétariat d'ailleurs, ne fait qu'augmenter, en raison d'activités nouvelles d'une part, et de la progression démographique, d'autre part, qui a atteint 4% en l'espace d'un an.

Tout comme le président du Conseil municipal, M. Paul Naine, le Conseil administratif était préoccupé par les inconvénients que présentait la promiscuité de la salle de gymnastique et le bruit qui en émane pendant les séances du Conseil municipal tenues dans la salle dite du bar du groupe Lachenal.

Les séances ont lieu maintenant, à la satisfaction générale, dans la salle de rythmique de l'école enfantine de la route de Saint-Loup avec une disposition nouvelle soigneusement étudiée par le président Naine, à qui nous réitérons nos remerciements.

Le Conseil municipal a apporté quelques modifications de détail à son règlement. Depuis le début de la présente législature, son bureau est composé de trois conseillers, dont un président, un vice-président et un secrétaire, le procès-verbal des séances continuant à être tenu par le secrétaire de la Mairie.

D'autre part, l'enregistrement des séances du Conseil municipal est chose décidée dans le but de faciliter la tâche, souvent malaisée, du rédacteur des procès-verbaux. A noter qu'au terme de la loi, ceux-ci doivent continuer à être tenus sous forme écrite, pour le moins en ce qui concerne les décisions.

Avant d'aller plus avant dans le présent exposé, nous voudrions évoquer une situation que nous n'avions plus connue au cours de ces trente-cinq dernières années: celle concernant l'emploi. La mobilisation de 1939 avait en effet mis fin au chômage que connaissait à l'époque un nombre élevé de travailleurs; l'année 1975 et ses difficultés économiques, qui nous ont prouvé que la croissance n'était pas un phénomène irréversible contrairement à l'opinion de certains futuristes, a ramené au Secrétariat de la Mairie le contrôle des cartes de chômeurs. Ceux-ci ont été fort heureusement peu nombreux, soit dix en tout en fin d'année, pour diminuer de moitié par la suite; un seul d'entre eux était occupé à Versoix. L'enquête à laquelle nous nous sommes livrés a démontré que ces gens sans travail se trouvaient, pour le moment du moins, à l'abri de préoccupations financières.

Dans la proportion de son industrialisation qui est faible, comme chacun le sait, la commune de Versoix connaît, elle aussi, une certaine

réduction des postes de travail, cela plus particulièrement dans le secteur de la construction et la métallurgie. Un certain nombre de travailleurs étrangers nous ont ainsi quittés.

Administration communale

Aucune mutation, ni engagement n'est survenu cette dernière année au sein du personnel communal. Nous avons rencontré certaines difficultés pour assurer le gardiennage de la plage, les deux jeunes gens successivement engagés à cet effet n'ayant pas fait preuve du minimum d'intérêt et de dévouement que nous pouvions espérer d'eux.

Nous avons eu l'occasion d'échanger à des conditions exceptionnelles, grâce à une commune amie, notre machine comptable des débuts contre une autre à plus forte capacité et répondant mieux à nos besoins.

Finances

L'amélioration du rendement du centime additionnel, que nous espérions depuis un certain temps déjà, afin de pouvoir faire face aux besoins réels de la commune sans avoir à recourir à de nouveaux emprunts, s'est enfin concrétisée. La situation qui nous est adressée chaque début d'année par le Département des finances fait, en effet, ressortir pour 1975 un produit de Fr. 68.223,— par centime contre Fr. 53.390,— pour 1974. D'autre part, la redevance des Services Industriels a marqué une sérieuse progression.

Cet heureux résultat a permis au Conseil municipal d'attribuer un complément de Fr. 300.000,— au compte de réserve qui alimente les travaux routiers autres que ceux de l'entretien et qui ont dû être différés ces dernières années faute de disponibilités. En début d'exercice, des besoins de trésorerie nous avaient encore contraints de contracter un nouvel emprunt d'un million de francs auprès de la Coopérative financière des communes.

Quoique déjà lourd, le service de la dette communale reste dans des proportions acceptables par rapport à l'ensemble du budget; sur un montant global des charges annuelles de Fr. 1.089.200,—, la part des amortissements est de Fr. 472.200,—. Au 31 décembre 1975, la dette communale s'élevait à Fr. 10.863.000,—, soit Fr. 1520,— par habitant. Cette proportion est susceptible de se réduire rapidement par le jeu des emprunts à annuités fixes qui accroît d'année en année la part des amortissements.

Constructions, urbanisme et développement

De la statistique que continue à tenir notre secrétariat, il résulte que 117 appartements en immeubles ont été mis sur le marché en 1975: à quelques unités près, tous ont trouvé preneurs. Malgré les neuf kilomètres qui la sépare de la ville, la commune de Versoix se place parmi les plus attractives du canton au point que plusieurs promoteurs se

proposent de reprendre la construction de nouveaux immeubles, notamment de la catégorie comportant des appartements à vendre.

Certains espoirs subsistent dans la classe des H.L.M., sous forme des projets à l'étude pour la nouvelle poste et les immeubles de la rue de l'Industrie. Il paraît possible que ces bâtiments, qui comportent 85 appartements, soient mis en chantier dans le courant de l'année.

Les architectes — il s'agit entre autres du Grand- et du Petit-Montfleury et de la campagne Fourcy — ont actuellement en main des autorisations de construire pour plus de 300 autres appartements. Toutefois, tant les promoteurs que les banques, qui pourtant ne manquent pas d'argent, hésitent à investir dans l'immobilier en raison des difficultés rencontrées tant pour la location que pour la vente des bâtiments.

En l'état actuel des choses, il est impossible d'émettre des pronostics valables quant à l'évolution de la construction, que ce soit à Versoix ou ailleurs.

Huit maisons familiales ont encore été construites l'an passé. Nous n'en avons guère qu'une ou deux en chantier, vraisemblablement faute de terrain; la zone correspondante se trouvant pratiquement saturée.

Aucune date précise n'est encore fixée pour la démolition du Buffet de la Gare et de l'ancienne école. Ces bâtiments, en partie délaissés, posent parfois certains problèmes; c'est ainsi que nos sapeurs-pompiers ont eu à intervenir pour lutter contre des débuts d'incendie dans l'une et l'autre de ces constructions qui paraissent pourtant devoir disparaître cet automne.

Ce nouveau renvoi de démolition nous permettra d'assurer le relogement définitif du matériel de la Protection civile et des archives communales. Reste en suspens le transfert de l'Ecole de Judo.

Le projet d'aménagement des rives du lac n'a pas été accueilli partout avec beaucoup d'enthousiasme. A Versoix, les propriétaires intéressés se sont constitués en une association bien décidée à défendre ses intérêts. Le 6 mai, le président Vernet a pris la peine de venir défendre le projet cantonal devant une assistance particulièrement nombreuse et attentive.

Le chef du Département des travaux publics a, d'autre part, décidé de relancer le projet de traversée de Versoix qui avait déjà fait, en son temps, l'objet d'une première étude. A l'annonce de cette décision, de la plus haute importance pour notre commune, le Conseil administratif a demandé à être reçu par la Commission des grands travaux du Grand Conseil, qui l'a fort aimablement accueilli et à qui il a exposé le point de vue des autorités locales.

Etant donné la multiplicité des problèmes que pose la réalisation de ce projet, l'importance qu'ils revêtent, il a été convenu d'un commun accord que la commune de Versoix pourrait suivre de manière permanente les travaux de la Commission cantonale et des ingénieurs mandatés. M. Walter Spinucci, du bureau de M. Paul Stouky, géomètre officiel, a été désigné à cet effet. Technicien très attentif aux problèmes versoisien qu'il connaît particulièrement bien, M. Spinucci rapporte à l'issue de chaque séance devant le Conseil administratif et la Com-

mission d'urbanisme et de développement. Nous avons la certitude que ce processus est de nature à défendre au mieux les intérêts de la commune et à éviter bien des erreurs et des déconvenues.

La date de la réalisation de la traversée de Versoix ne paraît pas encore être fixée de manière définitive. Les mesures destinées à assurer l'emploi peuvent évidemment la rendre assez prochaine, selon l'évolution de la conjoncture.

Ce n'est pas moins de cinq projets différents que M. Claude Lehmann, architecte, s'est trouvé dans l'obligation de déposer auprès de l'Office du logement, dont l'accord est indispensable à l'octroi de l'autorisation de construire, au sujet des futurs immeubles de la rue de l'Industrie. Il en est résulté de nouveaux mois de retard; il paraît actuellement que les longues et laborieuses tractations tirent à leur fin.

La municipalité, pour sa part, s'est penchée sur le problème du Bourg, dans le secteur qui peut être délimité par la rue de l'Industrie, la route de Suisse et le bas de la rue du Moulin, consciente que seule une intervention des pouvoirs publics était de nature à déclencher la rénovation du quartier, qui en a grand besoin.

MM. Lehmann et Resseguier, architectes, ont été mandatés pour effectuer un inventaire des constructions et déterminer leur état et l'opportunité de les rénover ou non. De son côté, l'Etat de Genève fait procéder à une opération assez semblable; la comparaison entre les résultats de ces deux enquêtes permettra de statuer en bonne connaissance de cause.

La restauration des immeubles du Bourg implique la modification du plan de quartier; l'Etat n'y est pas opposé. Par surcroît, il est prêt à revendre à la commune les immeubles qu'il avait acquis, il y a plus de vingt ans, de M. A. Cartier et de l'Hoirie Ramseyer. La Fondation Versoix-Centre a acheté la maison précédemment occupée par le menuisier Malherbe; de son côté, la Mairie a reçu plusieurs offres de bâtiments plus ou moins vétustes situés dans le secteur. Il sera nécessaire de déterminer prochainement à qui incombera — Fondation ou Commune — la poursuite de la politique d'achat retenue pour ce secteur de la commune qui présente un intérêt certain sur le plan affectif.

Signalons que la nouvelle numérotation des immeubles, sur une grande partie du territoire communal, est en cours d'exécution.

Sans beaucoup d'enthousiasme, en général, une trentaine de ménages de ce qu'on nomme les « faux forains » se sont installés sur la parcelle aménagée à leur intention par l'Etat. Il se trouve parmi eux un certain nombre de personnes d'âge qui ont grand peine à s'habituer à vivre aussi loin de la ville, de ses commodités, de ses possibilités d'occupation. Plusieurs familles envisagent d'abandonner les roulottes pour un appartement citadin; quelques départs ont déjà eu lieu.

Bâtiments communaux

Bien que les bâtiments communaux soient de construction récente, leur entretien, les améliorations et modifications qui se présentent se traduisent par des dépenses élevées.

Les postes les plus importants ont été pour 1975 la modernisation de la sonorisation de la salle communale, l'adaptation des cuisines et de divers radiateurs au gaz naturel, la poursuite de la peinture de la menuiserie extérieure et la révision des stores du groupe Lachenal, l'installation d'une cuisinette dans ce même bâtiment, la pose de panneaux d'affichage de liège à l'école de Montfleury, l'achat de mobilier suite à l'extension de la bibliothèque, la rénovation de l'appartement de service de la nouvelle mairie.

Au moment où paraîtra ce rapport, la transformation et la rénovation de l'ancienne maison Ricci seront terminées. En cours d'exécution, décision a été prise d'effectuer la totalité des travaux prévisibles, y compris ceux qu'il avait été envisagé de reporter d'un an ou deux. Ce faisant, nous avons voulu éviter la présence d'une sorte de chantier permanent, irrationnel et plus onéreux encore compte tenu des inconvénients et des dégâts qui en découleraient inmanquablement pour l'environnement. Le problème de l'assainissement et des écoulements en général a été réglé simultanément. Les différents travaux ont pu être confiés à raison de 85 % à des entreprises locales, contribuant ainsi à la relance.

Le poste de commandement de la Protection civile est pratiquement terminé et les jeunes du groupe « La Fosse » ont été autorisés à utiliser l'ancien pavillon scolaire de l'avenue Deshusses, à charge pour eux de procéder aux installations exigées tant par le Service de la sécurité que par celui de l'électricité.

MM. Billaud, architectes du Groupe scolaire de la route de Saint-Loup, ont mis au point le projet d'extension de la salle de sociétés après consultation des intéressés. Lors d'une récente séance, la Commission des bâtiments s'est prononcée pour le renvoi à plus tard de cette réalisation qui paraît pourtant, aux yeux de la municipalité, particulièrement souhaitable en raison d'une surface de locaux qui ne répond plus aux besoins réels.

Routes et travaux

Les difficultés de circulation et de stationnement dans le secteur du Vieux-Port ont incité le responsable des travaux à étudier la possibilité d'élargir le chemin des Graviers, de façon à le rendre à la circulation dans les deux sens.

Grâce à la compréhension des propriétaires bordiers, il a été possible de procéder à certains élargissements de la chaussée. Les différents travaux ont été exécutés rapidement par les soins de l'entreprise Spinedi.

C'est cette même entreprise qui s'est vu confier, à la suite d'une soumission à laquelle s'intéressèrent de nombreux entrepreneurs, les importants travaux de construction du passage sous-voies de Pont-Céard et l'aménagement des voies d'accès.

Bien dirigés par les bureaux Bapst, Stouky, Perreten et Milleret, exécutés par un personnel qualifié et doté d'un important matériel,

favorisés par un temps exceptionnel et un sol d'excellente qualité, ces travaux ont été en outre agrémentés par des motifs, des bacs à fleurs, étudiés par M. Alain Rèsseguier.

Toutes les mesures ont été prises pour gêner le moins possible les habitants du secteur et nous avons eu plaisir, récemment, d'entendre les compliments d'un administré qui figurait, à l'origine, parmi les plus acharnés opposants au projet.

L'équipe des Travaux publics a reçu mission d'aménager la jonction du chemin de Pont-Céard, cela dès qu'elle en aura terminé avec le débouché de la route de Sauvigny.

Les fils de M. Charles Ferrier ont eu la délicate attention d'offrir en priorité à la commune le terrain qu'ils étaient désireux de vendre et qui jouxte la parcelle sur laquelle est édifié le pavillon scolaire du chemin Argand.

Ce terrain présente pour la commune un autre avantage : celui d'assurer, le moment venu, le passage de la longitudinale prévue entre Montfleury et la gare.

Conscient de cette situation, le Conseil municipal n'a pas hésité à donner son accord, cela d'autant plus que le prix demandé était raisonnable.

D'année en année, notre équipe de cantonniers est de plus en plus sollicitée pour des travaux d'entretiens, des prestations envers les sociétés, etc. La décoration de Pont-Céard, l'entretien des gazons du Cycle d'orientation dont nous reparlerons plus loin, constituent encore de nouvelles charges pour eux.

En ce printemps qui débute, notre village est à nouveau abondamment fleuri et ce avec goût ; la douane de Sauvigny n'est pas non plus en retard. Nous adressons nos félicitations et nos remerciements à ces dévoués collaborateurs, M. Charles Marquis, chef de poste, compris.

Des réfections partielles de chaussées ont été effectuées en haut du chemin des Colombières et sur le passage à piétons longeant la fabrique de papier.

Il y a quelques semaines, l'entreprise Rampini a entrepris, pour le compte des Travaux publics, la reconstruction de la route de Sauvigny, du collège du Léman au tronçon autoroute. Le président Vernet s'est déclaré disposé à étudier la poursuite de cette rénovation, jusqu'à la frontière française. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision qui mettra à disposition des usagers, notamment de nos administrés du hameau de Sauvigny, une chaussée d'un gabarit suffisant et supprimera du même coup sa superstructure inégale et dangereuse.

Un effort particulier a été fait pour l'éclairage des routes : route de l'Etraz, dans son tronçon rénové entre le pont sur la Versoix et celui sur le canal, chemin des Graviers et de Braille, avenue Vernes.

Nous avons profité des travaux de fouilles en cours d'exécution pour placer des câbles d'alimentation de l'éclairage public, en attente, aux chemins Argand et de la Scie, ainsi que dans la partie inférieure de la route de Saint-Loup. Le Conseil municipal s'est déclaré d'accord de placer des lampadaires sur ce dernier tronçon resté complètement obscur ; les installations vont être exécutées.

Assainissement et voirie

L'implantation des futurs immeubles qui paraissent devoir s'élever prochainement sur l'ancienne parcelle Fourcy, en bordure du chemin de Pont-Céard, implique le déplacement des collecteurs d'égout du secteur, aux frais des promoteurs, cela simultanément avec l'élargissement de la chaussée. De notre côté, nous aurons à effectuer quelques travaux en rapport avec l'état de ces canalisations et la future jonction du chemin communal avec la route de Suisse.

Au moment de procéder à la réfection indispensable de la ruelle du Quai, à la hauteur de l'hôtel Beau-Rivage où un affaissement permanent se produisait depuis la création de la station de pompage, et dans le cadre également de l'aménagement de l'entrée de notre nouvelle mairie et de l'assainissement de ses alentours, notre attention a été attirée sur l'état du collecteur du Bourg qui emprunte ce parcours.

Manquant totalement de pente, d'une section insuffisante et, par surcroît, très vétuste, cette canalisation se trouve obstruée plusieurs fois par an à la rue des Boucheries, nécessitant de multiples interventions de notre personnel et d'entreprises de vidange.

Etant donné que la restauration du cœur de notre vieux Bourg est chose pratiquement décidée, que la disponibilité d'égouts en bon état de fonctionnement est primordiale par rapport à toute autre chose, nous avons demandé au Bureau Perreten et Milleret d'étudier l'assainissement du secteur. Les conclusions de leur technicien M. Maslenikoff, qui traite avec compétence tous nos problèmes d'écoulement depuis tantôt quinze ans, nous ont incité à demander le crédit nécessaire pour la réalisation d'une première étape de reconstruction comprise entre la cheminée de la station de pompage et la route de Suisse. A noter que le fait que le lac se trouvait à son plus bas niveau, comme c'est le cas chaque année bissextile, a fortement influencé la décision prise en raison des facilités que cette situation pouvait apporter à la réalisation du travail.

Celui-ci a été effectué en un très bref délai par l'entreprise Spinedi, malgré des difficultés nombreuses et imprévisibles.

Plage, ports et terrains de sport

La pose du nouveau revêtement Green Set sur les deux courts de tennis les plus récents s'est effectuée dans les délais prévus; celui-ci, de nature permanente, donne toute satisfaction à un Club-Sportif en plein développement et dont nous nous plaignons à relever la part considérable qu'il prend à charge dans l'amélioration et l'entretien des installations. C'est ainsi qu'il vient de faire réviser, à ses frais, la partie métallique des deux anciens courts.

Depuis tantôt vingt ans, la commune n'avait plus fait exécuter aucun travail sur les enrochements de protection du quai qui, sous l'effet des vagues par temps de bise, ont été progressivement entraînés vers le large. Il résultait de cette situation une sérieuse menace pour le mur qui se trouvait passablement affouillé à sa base.

L'entreprise Drivet a procédé à la récupération des blocs de Meillerie et à leur rangement très soigné contre la rive, elle a même effectué un apport complémentaire de roche.

Si la solidité du quai se trouve à nouveau assurée, la vague s'en trouve moins coupée et est projetée encore plus avant sur la chaussée par gros temps, ce qui se traduit par une opposition encore plus ferme des habitants du quartier à l'égard du projet d'abaissement du mur du quai afin d'améliorer la vue sur le lac.

Le problème du Vieux-Port est pratiquement resté, et pour les mêmes motifs, ce qu'il était l'an passé à pareille époque.

Nous avons connu les pires difficultés avec les deux gardiens de plage qui se sont succédé au cours de l'été. Le projet de création d'un poste de garde-port n'a pas trouvé de solution; nous l'avons relancé une fois de plus.

Le Club Nautique, qui lui aussi connaît un grand succès, se trouve très à l'étroit dans les locaux du Vieux-Port. M. Alain Resseguier a étudié les possibilités d'extension et déposé une requête en autorisation de construire qui a été acceptée.

Nous pouvons considérer que le projet de création du Centre sportif de la Bécassière a fait un pas en avant étant donné que les comptes 1974 nous ont permis d'effectuer une première dotation au Fonds constitué en vue de l'exécution d'une première étape d'aménagements, dotation qui doit se poursuivre au cours des années, exercice 1975 compris.

Il reste à la commission des sports et loisirs, puis sur la base de ses propositions, au Conseil municipal de se déterminer sur les modalités des études techniques à entreprendre, ce qui ne saurait tarder.

Le Conseil administratif a engagé, il y a un certain temps déjà, des pourparlers avec l'Institution d'Ecogia en vue de parvenir à des échanges de terrains de nature à augmenter encore les disponibilités de surface à la Bécassière.

Police et circulation

Le président Fontanet, chef du Département de justice et police, s'est astreint à une rencontre avec les municipalités du canton, région par région, pour traiter avec elles des problèmes conjoints entre les communes et l'Etat.

C'est ainsi qu'il est venu à Versoix, en compagnie de plusieurs de ses collaborateurs, dont M. Jean-Robert Warynski, chef de la police, pour rencontrer les maires et les adjoints de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod et notre Conseil administratif.

Au cours de cette séance particulièrement fructueuse, il a été possible aux uns et aux autres de discuter des multiples questions de police, de réglementation de la circulation, de stationnement, etc., qui les préoccupent et partant, de trouver bien des solutions, d'obtenir nombre de renseignements. Par la suite, nous avons eu plusieurs contacts sur place avec M. Grin, officier de police chargé de la circulation, et son adjoint M. Christen, pour traiter de nos problèmes locaux

qui ne sont, hélas ! pas aussi facile à résoudre qu'on pourrait le supposer du fait qu'ils sont dominés par les données très strictes de la loi fédérale sur la circulation.

Si nous avons pu trouver bien des solutions à nos préoccupations, nous en sommes restés au statu quo, malgré tous nos efforts, concernant celle que, les uns et les autres, nous considérons comme la plus importante : le stationnement devant le supermarché Migros.

Il est incontestable que les promoteurs des immeubles de l'avenue Lachenal ont pris une large part de responsabilités dans la situation dont nous avons à nous plaindre en laissant supposer que les garages couverts seraient tenus à la disposition des clients de cette grande surface.

Pour l'immédiat, le stationnement sera maintenu en bordure de la voie C.F.F. mais délimité par une ligne blanche continue destinée à empêcher l'arrêt des véhicules en seconde position. La gendarmerie veillera au respect de cette délimitation, comme à l'interdiction de tourner à gauche en descendant la route de Saint-Loup.

Les rapports Mairie-Gendarmerie de Versoix, s'ils sont assez peu nombreux, restent excellents.

Ecoles communales et Cycle d'orientation

Comme prévu, nos écoles se trouvent complètement saturées; à Montfleury, les cours de couture sont donnés dans un local manifestement trop exigü. Nous devons envisager l'ouverture de trois à quatre nouvelles classes pour la rentrée de septembre prochain.

Nous avons simultanément étudié la construction d'un pavillon et la possibilité de louer des locaux du Cycle d'orientation qui n'est que partiellement occupé. En l'état actuel des tractations avec les différents services compétents, nous avons la certitude que ce sera cette dernière solution qui prévaudra du fait que notre requête a rencontré le meilleur accueil.

Concernant le Cycle d'orientation, nous relèverons que sa construction tire à sa fin. Ses trois salles de gymnastique sont terminées et des groupements locaux les utilisent déjà moyennant des conditions de location modestes. Cette utilisation, susceptible d'être intensifiée, contribuera à décharger nos deux salles communales et à remplacer l'ancienne qui devrait disparaître prochainement.

Nous pourrions également disposer de l'aula pour laquelle la commune contribue à un complément d'équipement qui doit rendre cette salle plus polyvalente encore.

Le Cycle d'orientation utilisera jusqu'à la fin de la présente année scolaire la salle du bas du groupe Lachenal pour son restaurant scolaire qui assure aux élèves qui le désirent le repas de midi; un certain nombre d'enfants qui suivent nos écoles primaires bénéficient également de ce service, situation qui se prolongera par la suite dans le cadre de la cantine du cycle. L'implantation d'un Cycle d'orientation à Versoix a contribué sensiblement à l'équipement de la commune et nous ne pouvons que nous féliciter des relations que nous entretenons

à son sujet avec les fonctionnaires des Départements des travaux publics et de l'instruction publique, sans oublier le directeur de cette école, M. André Hunziker.

Bibliothèque communale

La bibliothèque communale conserve son même succès. Elle alimente en effet une clientèle de lecteurs qui s'étend à bon nombre de communes voisines.

Mme H. Levrat porte toujours la même attention à doter notre bibliothèque d'ouvrages récents, à la portée de lecteurs dont elle connaît les goûts, les besoins.

Service social et culturel

Le Service social a repris une activité accrue après une brève période de ralentissement dû au changement de conseiller administratif délégué.

Ceux de nos aînés qui sont au bénéfice de l'aide cantonale ont reçu les allocations complémentaires communales habituelles.

D'autre part, tous les habitants en âge de recevoir l'AVS ont été conviés à un voyage en Gruyère, auquel près de trois cents de nos administrés participèrent à leur plus grande joie.

Une attention particulière a été portée à l'animation culturelle de la population versoisienne. Les expériences faites avec la présentation de l'opérette « Dédé », le concert de la Landwehr, l'exposition des œuvres du peintre Morard ont démontré la nécessité d'accroître l'information dans le but d'intéresser nos concitoyens à l'action entreprise.

A cet effet, la distribution et la présentation de la publicité ont été améliorées; par surcroît, décision a été prise d'installer des piliers d'affichage circulaires, agrémentés de vasques fleuries, destinés à l'apposition des affiches non officielles.

Grâce à de multiples concours, Versoix possède, dans le cadre de l'éducation permanente de sa population, son groupe « Ecole et quartier », dont les débuts ont été particulièrement encourageants. Le Ciné-Club, qui en est une émanation, ne connaît pas moins de succès; la salle Emile Bölsterli a été mise à sa disposition.

Le Club des Aînés est constitué et s'annonce sous les meilleurs auspices: cent cinquante personnes ont participé à la séance constitutive. De nombreuses collaborations lui ont été spontanément assurées en ce qui concerne l'animation.

Les infirmières de la Croix-Rouge, le Service de l'Entraide familiale comme celui du transport des personnes âgées ou démunies de véhicule ont vu leur activité si bienfaisante et appréciée encore accrue. Les prestations qui leur sont demandées sont la conséquence de l'évolution démographique, ainsi que du fait que les malades sont de plus en plus appelés à consulter des spécialistes installés en ville et que l'hôpital renvoie les patients à leur famille aussi souvent que faire se peut.

Pour la dix-neuvième fois, il y a eu également distribution de ce paquet de Noël qui est réellement attendu, d'année en année, par les bénéficiaires, toujours financé par les mêmes généreux administrés.

Une fois de plus, le Conseil administratif exprime sa vive reconnaissance à toutes les personnes qui font inlassablement preuve de tant de dévouement et de générosité.

Service du feu

Une manifestation très sympathique a marqué la passation du commandement du Service du feu du capitaine Robert Ramseyer au capitaine Gilbert Alessi, ainsi que la promotion au grade de lieutenant du sergent-major Francis Fragnière.

Nous réitérons la gratitude des autorités communales au capitaine sortant de charge, conscient que nous sommes de l'intérêt qu'il a porté au Service du feu, au temps qu'il lui a consacré.

Nous remercions le capitaine Alessi et le lieutenant Fragnière d'avoir accepté leur nouvelle charge et formons le vœu qu'elle ne leur apporte que des satisfactions.

A la lecture du rapport d'interventions, il apparaît que jamais encore nos sapeurs-pompiers n'avaient été autant sollicités qu'au cours de l'année 1975. Les deux interventions principales ont eu trait à de sérieux débuts d'incendie qui se sont produits l'un dans l'annexe de l'ancien Buffet de la Gare, l'autre dans un abri d'engins de la salle de gymnastique de l'ancienne école, et qui ont été très rapidement maîtrisés.

La compagnie a été dotée d'uniformes de sortie qui ont été étrennés lors de la réunion organisée en l'honneur de nos commandants.

Nous avons eu l'occasion d'accueillir récemment au sein de la compagnie six nouveaux sapeurs à la suite du cours d'instruction qu'ils avaient suivi avec beaucoup d'intérêt. Il s'agit de MM. Daniel Favre, Alain May, Alain Mojonnier, Philippe Pamingle, Georges Savary et Christian Simon, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Protection civile

La formation du personnel s'est normalement poursuivie dans les installations du Centre de Bernex. Quant aux deux cours de répétition, ils étaient fréquentés, chaque fois, par quelque 90 personnes.

Une planification générale de la Protection civile a eu lieu sur le plan national et s'est effectuée, pour notre commune, au mois de février 1975. Des plans ont été établis pour déterminer les dangers, les risques d'écroulement, les stockages de produits dangereux, etc. Il a été constaté que tous les habitants de la commune pouvaient avoir une place protégée en cas de danger. Quant aux constructions, il est à signaler que le poste sanitaire du Grand-Montfleury est devenu opérationnel, tandis que le poste de commandement situé sous le Cycle d'orientation est en voie d'achèvement.

Forêts communales

Sous la direction de M. Marcel Jacot, toujours aussi dévoué à la cause de nos forêts, un nouveau secteur a été nettoyé et replanté d'essences appropriées.

D'année en année, nous pouvons nous rendre compte de l'heureuse évolution de nos forêts et du résultat des soins qui leur ont été apportés.

Nous ne voudrions pas manquer de signaler les magnifiques cheminements qui ont été aménagés par le Service cantonal dans les forêts de la commune au cours de cette dernière année, et cela tout particulièrement dans le secteur du Bois Conti où l'accès aval est désormais assuré par une élégante et solide passerelle sur base de maçonnerie, construite par les hommes d'une école de recrues P.A., en remplacement de celle édiflée par les éclairieurs et qui menaçait ruine.

Sociétés locales

Si notre Union Instrumentale n'a toujours pas repris vie malgré notre vif désir de lui voir retrouver son activité — il doit certainement exister pas mal de musiciens parmi les nouveaux administrés — les autres sociétés et groupements locaux connaissent un essor réjouissant.

Il est vrai que les autorités et le personnel communal font un gros effort pour faciliter leur existence, l'organisation de leurs manifestations.

En collaboration avec l'Inspecteur cantonal des forêts et le comité de l'Association des cavaliers de Versoix et environs, nous nous occupons à régler le problème des cheminements des chevaux à travers nos forêts afin que tant les intéressés que les promeneurs puissent pratiquer leur sport préféré et jouir de la nature en toute quiétude.

Comme les années précédentes, le corps des sapeurs-pompiers a pris en main l'organisation de la partie récréative de la fête des écoles et la Société de sauvetage s'est chargée de la cantine de la Fête nationale. Le succès de ces deux manifestations va croissant.

Une réception a été organisée en témoignage de gratitude à l'égard du Groupe des étrangers de Versoix qui s'était cotisé pour doter de matériel audio-visuel l'école de Montfleury.

* * *

Pour la troisième année consécutive, nous avons réuni les nouveaux citoyens — jeunes gens qui atteignent leur majorité et personnes naturalisées — avec les membres de nos deux conseils pour une prise de contact de nature à permettre une meilleure connaissance réciproque.

Nous ne pouvons que regretter que, tout comme pour les promotions civiques organisées pour l'ensemble du canton par la Ville de Genève, un certain nombre de nos jeunes boudent cette rencontre pourtant particulièrement sympathique.

Etat civil et statistiques

Nos communes ne connaissent pratiquement plus de naissances à domicile. Notre office de l'état civil a procédé à 40 mariages et inscrit 17 décès. Trente inhumations ont eu lieu à Versoix où le nombre des incinérations marque une légère progression.

Le registre des familles a été transcrit sur fiches; cette opération supprime les répertoires et facilitera désormais grandement la délivrance des extraits qui peuvent être obtenus par le procédé de la photocopie.

* * *

La population versoisienne a marqué, courant 1975, une augmentation de 289 unités, passant de 6852 habitants à fin 1974 à 7141 à fin 1975. Selon les dernières données en notre possession, il apparaît que notre population se stabilisera pendant un certain temps et sauf imprévu aux environs de 7200 personnes.

* * *

La succession de Mme Mary Livada-Métein, qui a légué une partie importante de ses biens à notre commune, n'est pas encore réglée, les exécuteurs testamentaires jugeant les offres insuffisantes pour la partie immobilière de sa succession dont la réalisation est nécessaire pour l'exécution de plusieurs legs.

* * *

Un fonds important, à caractère extra-communal, a été constitué dans un but social à la Caisse Raiffeisen de Versoix par une famille de la commune à qui nous réitérons nos sentiments de profonde reconnaissance.

* * *

Mlle Paule Goutaland, ancienne institutrice et propriétaire à la route de Saint-Loup, nous a légué du mobilier et une collection de livres qui s'en est allée enrichir la bibliothèque.

* * *

Le Service des placements familiaux, assuré à Versoix par Mlle Meulet, effectue une activité on ne peut plus efficiente. Depuis sa création, la Mairie n'a plus eu à faire face à aucun problème.

* * *

Un plan de la commune de Versoix, particulièrement attrayant et complet, vient d'être édité.

On peut se le procurer, au prix réduit de Fr. 2.— auprès du Secrétariat de la Mairie.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce rapport est le premier de la nouvelle législature, législature qui sera certainement moins chargée que la précédente, surtout dans le domaine de l'équipement. Il s'agira en premier lieu de consolider « les assises de la maison » et d'étudier soigneusement les réalisations encore nécessaires pour parfaire aux besoins légitimes de notre cité qui compte maintenant plus de 7000 habitants. Il sera nécessaire aussi de veiller au bon équilibre de nos finances, car celui-ci dépend essentiellement d'une économie saine dans l'ensemble du pays. N'oublions pas que le taux des centimes additionnels communaux n'a pas été modifié depuis plusieurs années et qu'il serait difficile d'envisager une augmentation dans une période qui, sur le plan matériel, semble devoir être plus difficile pour les uns et pour les autres.

Il est normal qu'au début d'une législature certains problèmes surgissent entre nos deux conseils, mais nous devons nous rappeler que nous ne sommes pas des professionnels de la politique. Au contraire, nous devons exercer nos mandats respectifs dans le seul but de servir au mieux les intérêts qui nous ont été confiés, c'est-à-dire ceux de l'ensemble des habitants de notre commune.

C'est dans cet esprit que nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux problèmes communaux, de l'activité que vous déployez et de la confiance que vous nous témoignez. Nous tenons aussi à profiter de l'occasion qui nous est offerte pour remercier une fois encore le personnel communal pour le dévouement efficace avec lequel il exécute les tâches qui lui sont imparties.

Versoix, le 30 avril 1976.

Pierre Wicht, Maire

René Courtois, conseiller administratif

Claude Ferrero, conseiller administratif

Rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1975

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1975.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1975 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Nous avons continué à suivre tout au long de l'année la tenue de la comptabilité et avons pu ainsi au fur et à mesure mettre au point avec le personnel du secrétariat les modifications et améliorations jugées nécessaires dans l'établissement et la présentation des comptes.

Les procédures de surveillance et de contrôle internes demandées en 1973 continuent à être appliquées. Certains inconvénients dans le déroulement de ces procédures subsistent cependant du fait des conditions précaires de travail dans les locaux actuels. Une amélioration est attendue dès le moment où le secrétariat sera installé dans ses nouveaux locaux.

En ce qui concerne la présentation des comptes, le tableau intitulé auparavant « compte de pertes et profits » devient le « compte des variations de fortune » qui répond mieux à son contenu.

Les comparaisons des comptes 1975 avec ceux de 1974 ont été effectuées comme les années précédentes. Elles montrent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

Voici la comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices :

	31.12.1974	31.12.1975
Actif	Fr.	Fr.
Caisse et chèques postaux	157.016,45	39.961,80
Dépôts auprès de l'Etat	652.672,20	1.929.053,80
Banques	1.359.098,96	1.018.153,66
Département des Travaux publics	1.130.697,40	207.924,15
Reliquats d'impôts à encaisser	568.425,42	732.116,12
Débiteurs divers	18.489,15	132.253,—
Actif transitoire	21.476,90	13.738,15
Placements	1.156.350,—	1.226.750,—
Travaux en cours	6.292.408,25	1.726.485,60
Terrains	3.011.656,—	3.355.656,—
Immeubles publics	5.961.442,—	11.528.942,—
Immeubles locatifs	465.000,—	465.000,—
Terrains pour routes	100.000,—	100.000,—
Equipement sportif	178.786,—	173.436,—
Matériel et mobilier	5,—	5,—
Fonds spéciaux	191.472,70	383.461,95
Total de l'actif	21.264.996,43	23.032.937,23

	31.12.1974	31.12.1975
Passif	Fr.	Fr.
Créanciers divers et passif transitoire	2 316.826,95	2.420.112,90
Dettes communales consolidées, publiques	10.335.243,25	10.863.025,05
Dettes communales consolidées, immeubles locatifs	66.000,—	65.000,—
Provisions pour dépenses différées	393.440,65	95.997,—
Réserves Département des Travaux publics	1.130.697,40	149.624,15
Réserves diverses	1.069.168,10	2.436.945,60
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	35.158,05	49.515,95
Capital des fonds spéciaux	191.472,70	383.461,95
Capital communal	5.726.989,33	6.569.254,63
Total du passif	21.264.996,43	23.032.937,23

Le total du bilan a donc progressé de Fr. 1.767.940,80.

Les principales modifications sont les suivantes :

A l'actif :

La diminution des soldes de caisse et chèques postaux et l'augmentation des dépôts auprès de l'Etat proviennent d'une situation momentanée à la date de clôture des comptes.

Les divers dépôts destinés à couvrir les réserves ainsi que les dépenses engagées pour travaux comprennent au 31 décembre 1975 :

	Fr.
— Compte de dépôt ordinaire auprès de l'Etat (comprenant notamment Fr. 200.000,— pour la réserve en vue de la construction du centre sportif)	567.093,25
— Compte de dépôt pour le financement du passage sous-voies de Pont-Céard	410.749,40
— Compte à la Caisse Hypothécaire pour les travaux à la nouvelle mairie	613.108,—
— Compte à la Caisse d'Epargne couvrant partiellement la réserve pour les grands travaux	392.298,55
— Solde d'un ancien compte auprès de la Caisse Hypothécaire	12.747,11

En outre, l'attribution de Fr. 300.000,— effectuée à la réserve pour grands travaux lors de la clôture des comptes n'était pas encore transférée au compte bancaire correspondant.

Les comptes auprès du Département des Travaux publics qui se rapportent aux diverses taxes dues par les constructeurs d'immeubles ont diminué par le prélèvement de Fr. 1.027.000,— destiné au financement des travaux du passage sous-voies de Pont-Céard.

Le reliquat d'impôts à encaisser a subi une nouvelle augmentation de Fr. 163.000,— en 1975.

L'augmentation de Fr. 114.000,— constatée au chapitre des débiteurs comprend notamment une avance remboursable de Fr. 70.000,— au Tennis-Club.

L'augmentation des « Placements » s'élevant à Fr. 70.400,— comprend Fr. 65.400,— représentant la libération d'une nouvelle tranche de participation au capital de la Caisse Hypothécaire plus Fr. 5000,— se rapportant à la souscription de 10 parts sociales de la Coopérative Financière des Communes genevoises.

Les travaux en cours ont subi d'importantes modifications en 1975 et accusent une diminution nette de Fr. 4.566.000,—. Durant l'exercice comptable 1975, les augmentations consécutives aux nouveaux travaux s'élèvent à Fr. 1.850.000,—. Ce poste a d'autre part été diminué de :

- a) Fr. 6.220.000,—, coût final de l'école de Montfleury transféré au chapitre des immeubles publics ;
- b) Fr. 40.700,— amorti au titre du matériel de la salle de gymnastique, et
- c) Fr. 155.000,—, représentant le coût de reconstruction du pont de la Bâtie réparti entre les dépenses budgétaires, l'Etat de Genève et la commune de Collex-Bossy.

Le poste « Terrains » a augmenté par le coût de l'acquisition de la parcelle Ferrier au chemin Argand (Fr. 350.000,—) et a diminué du transfert de Fr. 6000,— au chapitre des immeubles publics pour le terrain de l'école de Montfleury.

Le chapitre des immeubles publics a enregistré la comptabilisation du coût définitif de l'école de Montfleury, y compris le terrain, sous déduction de Fr. 166.700,— de subventions pour les abris, soit net Fr. 6.059.000,—. Par contre, il a diminué de Fr. 491.500,— représentant les amortissements comptables sur les diverses constructions.

L'augmentation des fonds spéciaux sera commentée à la rubrique correspondante du passif.

Au passif :

Le poste « Créanciers divers et passif transitoire » comprend notamment :

	Fr.
— Le solde du prix de reprise du capital des Services Industriels, dû à la ville de Genève (après paiement de la deuxième annuité de Fr. 37.850,—)	492.050,—
— Avance sur subvention reçue de l'Etat de Genève (augmentation de Fr. 300.000,— en 1975, plus Fr. 65.964,— d'intérêts)	1.597.664,—
— Diverses dettes courantes envers les entrepreneurs et autres	98.172,—

En 1975, ce chapitre a diminué de Fr. 400.000,—, montant du dernier paiement effectué sur l'acquisition de la propriété Ricci.

La dette communale a augmenté de Fr. 527.781,80 consécutivement au nouvel emprunt de Fr. 1.000.000,—, contracté en 1975, moins les remboursements effectués (Fr. 472.218,20).

Les provisions pour dépenses différées ont été diminuées notamment de Fr. 225.000,— à la suite de la facturation définitive de divers travaux routiers des années antérieures.

Les réserves auprès du Département des Travaux publics sont la contrepartie d'un poste de même montant à l'actif. Il s'agit des taxes encaissées par l'Etat et à disposition de la commune pour travaux d'équipement et d'épuration.

Les fonds de réserve accusent une augmentation comptable de Fr. 1.367.800,—. Le mouvement de l'exercice 1975 comprend une attribution de Fr. 594.400,—, prélevée du compte budgétaire 1975 et une autre de Fr. 200.000,—, provenant du boni budgétaire 1974. Il y figure également le transfert de Fr. 1.027.000,— de la réserve pour travaux d'équipement à celle pour le financement du passage sous-voies de Pont-Céard. Les diminutions comprennent un prélèvement de Fr. 350.000,—, destiné à l'achat du terrain Ferrier, et Fr. 104.000,— pour la réfection des courts de tennis dont une partie doit être remboursée. Il sied de mentionner également que certaines réserves sont déjà partiellement ou entièrement engagées pour des travaux en cours ou terminés et non entièrement facturés.

Le chapitre des fonds spéciaux a enregistré la constitution du « Fonds d'entraide » provenant d'un don anonyme de Fr. 180.000,—.

Enfin, le capital communal a augmenté de Fr. 1.042.265,30, montant correspondant au solde du compte des variations de fortune de l'exercice.

D'autre part, la Commune de Versoix est inscrite au Registre foncier comme propriétaire de divers immeubles sis à Genève et Chêne-Bougeries provenant de la succession de Mme Mary-Olga Livada qui a institué la Commune son héritière. Les immeubles précités sont destinés à être vendus dans le cadre de la liquidation de la succession; la Commune n'en a pas la jouissance. Pour cette raison, ils n'ont pas été inscrits au bilan.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

L'exercice 1975 fait apparaître un excédent de recettes de Fr. 331.462,50, alors qu'il s'était élevé à Fr. 349.965,— en 1974. La diminution de Fr. 18.502,50 s'explique de la manière suivante :

	Fr.
Accroissement des dépenses	789.725,10
moins :	
Accroissement des recettes	771.222,60
Différence comme ci-dessus	<u>18.502,50</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est très supérieur à celui de l'exercice précédent. Les chiffres étaient de l'ordre de Fr. 525.000,— pour les recettes et Fr. 200.000,— pour les dépenses en 1974 par rapport à 1973.

Voici la comparaison du résumé des recettes et des dépenses des deux derniers exercices :

	Comptes 1974	Comptes 1975	Différence
Recettes	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	23.698,20	14.356,65	— 9.341,55
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	2.669.461,50	3.411.684,20	+ 742.222,70
— Fonds de péréquation financière	80.817,—	97.134,—	+ 16.317,—
— Taxe professionnelle communale	132.961,15	100.132,55	— 32.828,60
— Aide fédérale	81.924,—	75.082,—	— 6.842,—
— Fonds d'équipement communal	454.728,30	313.065,65	— 141.662,65
— Divers	242.164,55	417.337,30	+ 175.172,75
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs, activités culturelles	—,—	5.450,—	+ 5.450,—
Police municipale, état civil	3.581,80	5.647,85	+ 2.066,05
Travaux publics, bâtiments	173.182,80	188.583,85	+ 15.401,05
Protection civile, service du feu	3.570,05	8.837,90	+ 5.267,85
	3.866.089,35	4.637.311,95	+ 771.222,60
	Comptes 1974	Comptes 1975	Différence
Dépenses	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	427.595,80	537.692,05	+ 110.096,25
Finances :			
— Intérêts de la dette communale	524.759,25	616.995,75	+ 92.236,50
— Amortissement de la dette communale	438.486,40	472.218,20	+ 33.731,80
— Attributions au fonds de réserve	300.000,—	594.400,—	+ 294.400,—
— Divers	49.052,55	270.375,80	+ 221.323,25
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs, activités culturelles	96.119,45	101.990,30	+ 5.870,85
Police municipale, état civil	3.229,75	12.080,40	+ 8.850,65
Travaux publics, bâtiments	1.505.176,—	1.493.452,60	— 11.723,40
Service social	81.863,90	71.973,50	— 9.890,40
Protection civile, service du feu	89.841,25	134.670,85	+ 44.829,60
	3.516.124,35	4.305.849,45	+ 789.725,10

L'exercice sous revue est caractérisé par une augmentation du produit des centimes additionnels communaux plus importante que

celle des exercices précédents. Cette plus-value est constatée également par rapport au montant budgété. Voici les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime :

	Budget	Comptes
	Fr.	Fr.
1972	35.000,—	34.916,37
1973	37.000,—	46.347,47
1974	42.000,—	53.389,25
1975	50.000,—	68.223,37

Le résultat favorable de l'exercice 1975 a permis une attribution supplémentaire de Fr. 300.000,— à la réserve pour grands travaux.

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte des variations de fortune et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1975 tels qu'ils sont reproduits dans les annexes ci-après.

La comptabilité est bien tenue et les documents justificatifs sont en ordre.

Nous tenons à relever que notre travail a été grandement facilité par les renseignements obtenus et la collaboration que nous avons rencontrée auprès du secrétariat de la Mairie.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1975.

Genève, le 22 avril 1976.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES,

Emile GUBLER.

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	8.354,70	
Chèques postaux	<u>31.607,10</u>	39.961,80
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	951.211,15	
Compte de dépôt	567.093,25	
Compte spécial de dépôt	<u>410.749,40</u>	1.929.053,80
Banques		
Caisse Hypothécaire	625.855,11	
Caisse d'Epargne	<u>392.298,55</u>	1.018.153,66
Débiteurs		
Etat de Genève :		
taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement et subvention	207.924,15	
Reliquats d'impôts à encaisser	732.116,12	
Débiteurs divers	132.253,—	
Actif transitoire	<u>13.738,15</u>	1.086.031,42
Placements		
327 parts Caisse Hypothécaire	654.000,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
10 parts Coopérative Financière des Communes genevoises	<u>5.000,—</u>	1.226.750,—
Travaux en cours		
Bâtiments publics	473.352,50	
Autres	<u>1.253.133,10</u>	1.726.485,60
Immobilisations		
Terrains	3.355.656,—	
Immeubles publics	11.528.942,—	
Immeubles locatifs	465.000,—	
Terrains pour routes	100.000,—	
Equipement sportif	173.436,—	
Mobilier et matériel	<u>5,—</u>	15.623.039,—
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		<u>383.461,95</u>
		<u>23.032.937,23</u>

PASSIF

	Fr.	Fr.
Créanciers		
Créanciers divers et passif transitoire . . .		2.420.112,90
Dette communale consolidée		
Dette publique	10.863.025,05	
Dette des immeubles locatifs	65.000,—	10.928.025,05
	<hr/>	
Provisions pour dépenses différées . . .		95.997,—
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	55.666,75	
Travaux d'épuration	18.546,25	
Travaux d'écoulement	75.411,15	
Protection civile (abris)	19.093,55	
Grands travaux	1.006.707,05	
Centre sportif	200.000,—	
Passage sous-voies de Pont-Céard . . .	1.027.000,—	
Collecteur Versoix-la-Ville	184.145,—	2.586.569,75
	<hr/>	
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs		49.515,95
Capital des fonds spéciaux		
Fonds communal de bienfaisance	113.062,30	
Fonds des courses scolaires	17.139,35	
Prix Adrien-Lachenal	1.197,80	
Fonds Marc-Birkigt	69.131,50	
Fonds d'entraide	182.931,—	383.461,95
	<hr/>	
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1975	5.726.989,33	
moins : Attribution à réserve	200.000,—	
	<hr/>	
	5.526.989,33	
Plus-value de fortune de l'exercice 1975 .	1.042.265,30	6.569.254,63
	<hr/>	

23.032.937,23

COMPTE DE VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1975

AUGMENTATIONS

	Fr.
Boni budgétaire 1975	331.462,50
Amortissement dette communale consolidée	472.218,20
Achats de titres par budget	70.400,—
Achat immobilier par budget	150.000,—
Remboursement de dette par budget	37.850,—
Subventions cantonales pour travaux et abris	64.240,—
Augmentation reliquat centimes additionnels	172.090,70
Intérêts actifs non budgétés	81.625,45
Utilisation de réserve pour achat terrain	350.000,—
	<u>1.729.886,85</u>

DIMINUTIONS

Amortissement sur immeubles publics	496.895,30
Amortissement matériel de gymnastique Montfleury	40.698,—
Diminution reliquat taxe professionnelle	8.400,—
Augmentation des intérêts courus sur emprunts	75.664,25
Intérêts débiteurs non budgétés	65.964,—
	<u>687.621,55</u>

RÉSULTAT

Plus-value de fortune de l'exercice virée à capital	<u>1.042.265,30</u>
---	---------------------

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1975

RECETTES	Fr.
50. Administration	
50.30 Finances de naturalisation	1.916,65
50.31 Produit des amendes	12.394,30
50.32 Recettes diverses	45,70
 51. Finances	
51.00 Intérêts des fonds placés	45.633,50
51.10 Centimes additionnels communaux	3.411.684,20
51.11 Fonds de péréquation financière	97.134,—
51.12 Taxe professionnelle communale	100.132,55
51.13 Part sur impôts gains immobiliers	109.463,40
51.14 Part taxes compagnies d'assurances	26.683,65
51.15 Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	—,—
51.20 Redevance des Services Industriels	212.720,30
51.21 Subvention du Fonds d'équipement communal	313.065,65
51.22 Autres subventions	1.688,10
51.23 Aide fédérale	75.082,—
51.30 Recettes diverses	21.148,35
 52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.20 Subvention pour mobilier scolaire	5.450,—
 53. Police municipale, état civil	
53.30 Produit de l'état civil	3.034,85
53.31 Permissions de police	2.613,—
 54. Travaux publics	
54.00 Locations diverses	62.584,—
54.01 Cimetière et inhumations	2.735,15
54.20 Subvention de l'Etat pour routes	29.207,—
54.21 Subvention de l'Etat pour l'entretien de bâtiments	29.418,—
54.22 Autres subventions	58.475,70
54.30 Recettes diverses	6.164,—
 56. Protection civile, service du feu	
56.21 Subventions et rétrocessions	8.837,90
Total des recettes	<u>4.637.311,95</u>

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.00	Indemnités aux Conseillers administratifs	25.725,—
60.01	Indemnités aux Conseillers municipaux	9.350,50
60.10	Traitements du personnel administratif	110.266,80
60.15	Autres prestations au personnel	38.236,40
60.16	Prestations sociales en faveur du personnel	137.778,40
60.17	Contributions aux caisses de compensation	41.893,10
60.18	Indemnités spéciales	5.716,15
60.19	Allocations de vie chère au personnel	18.791,65
60.20	Assurances diverses	3.886,60
60.21	Fournitures et impressions	45.227,70
60.22	Matériel et mobilier administratif	2.195,50
60.23	Frais de ports, téléphone, chèques postaux	13.696,15
60.24	Frais de déplacements	2.749,—
60.25	Frais généraux divers	63.940,75
60.30	Allocations aux sociétés communales	12.000,—
60.31	Autres allocations	6.238,35

61. Finances

61.00	Intérêts de la dette communale	616.995,75
61.01	Amortissements de la dette communale	472.218,20
61.20	Achats de bâtiments et de titres	258.250,—
61.30	Attribution aux fonds de réserve	594.400,—
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	12.125,80

62. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

62.10	Traitements	17.023,80
62.19	Allocations de vie chère	2.926,45
62.20	Mobilier scolaire	18.000,—
62.22	Fête des écoles	8.889,70
62.23	Courses scolaires	6.163,—
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	18.633,45
62.26	Entretien et renouvellement bibliothèque	15.415,10
62.27	Actions en faveur des arts et de la culture	9.850,80
62.28	Actions en faveur de la jeunesse et des loisirs	5.088,—

63. Police municipale, état civil

63.10	Indemnité au garde du canal	2.001,70
63.22	Frais pour l'état civil	10.078,70

64. Travaux et bâtiments publics

64.10	Traitements des cantonniers	217.330,75
64.11	Traitements des concierges	129.627,70
64.18	Indemnités spéciales	3.880,—
64.19	Allocations de vie chère	56.675,40
64.20	Fermage de la voirie	155.549,70
64.21	Frais pour le traitement des ordures	135.065,40
64.22	Frais pour l'épuration des eaux	16.601,25
64.23	Frais pour les véhicules	61.183,75
64.24	Frais d'études pour travaux	20.000,—
64.30	Entretien des lignes de tir	1.035,85

A reporter 3.402.702,30

DÉPENSES (suite)

	Fr.
Report	3.402.702,30
64.40 Entretien des bâtiments communaux et locations diverses .	186.970,45
64.41 Services Industriels et chauffage des bâtiments	141.114,25
64.42 Assurances des bâtiments	32.428,80
64.43 Contribution foncière des bâtiments	4.526,20
64.50 Entretien et location des emplacements communaux	37.670,10
64.51 Services Industriels et chauffage des emplacements	16.143,20
64.53 Contribution foncière des emplacements	4.687,60
64.60 Entretien des chaussées et canalisations	214.859,50
64.61 Eclairage public	58.102,70
65. Service social	
65.20 Office social communal	53.341,85
65.31 Versement au fonds communal de bienfaisance	1.916,65
65.32 Allocations aux institutions de bienfaisance	11.715,—
65.33 Aide aux pays en voie de développement	5.000,—
66. Protection civile, service du feu	
66.10 Indemnités à la protection civile	5.400,—
66.12 Indemnités aux sapeurs-pompiers	7.096,—
66.20 Frais divers de la protection civile	25.787,70
66.21 Frais divers du service du feu	19.610,50
66.30 Participation à la construction d'abris privés	55.588,50
66.31 Subvention au service d'incendie de la Ville de Genève	21.188,15
Total des dépenses	<u>4.305.849,45</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	4.637.311,95
moins :	
Total des dépenses	<u>4.305.849,45</u>
Excédent des recettes	<u>331.462,50</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1974	Augmenta- tions 1975
			Fr.	Fr.	Fr.
1. Dette communale consolidée, publique					
1957	Caisse d'Epargne	1977	500.000,—	100.326,25	
1961	Caisse Raiffeisen, Versoix	1980	65.400,—	19.800,—	
1962	Caisse d'Epargne	1982	2.000.000,—	1.049.169,—	
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	726.848,60	
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	416.832,75	
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	909.143,10	
1971	Caisse Hypothécaire	1991	1.000.000,—	909.143,05	
1972	Caisse Hypothécaire	1992	1.000.000,—	941.063,90	
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1982	1.000.000,—	900.000,—	
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	1.411.595,95	
1972	Union de Banques Suisses	1982	1.000.000,—	980.000,—	
1973	Caisse Hypothécaire	1993	1.000.000,—	971.320,65	
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	1.000.000,—	
1975	Coopérative Financière des Communes genevoises	1990	1.000.000,—	—,—	1.000.000,—
			<u>13.765.400,—</u>	<u>10.335.243,25</u>	<u>1.000.000,—</u>
2. Dette communale consolidée, immeubles locatifs					
La Genevoise-Vie, hypothèque				<u>66.000,—</u>	<u>—,—</u>

* agio sur emprunt

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
		Fr.
A. Crédits liquidés en 1975		
Ecole de Montfleury	11.10.1971	5.670.000,—
	16. 2.1976	423.743,30
		<u>6.093.743,30</u>
Bâtiment voirie et service du feu	23. 5.1972	1.860.000,—
	15. 4.1975	185.750,55
		<u>2.045.750,55</u>
Achat propriété Ricci, route de Suisse 18	29. 6.1973	1.200.000,—
Réfection courts de tennis	4. 3.1975	35.000,—
Avance au Tennis-Club Versoix	4. 3.1975	70.000,—
Achat terrain chemin Argand (Ferrier)	15. 4.1975	350.000,—
		<u>9.794.493,85</u>
B. Crédits en cours au 31 décembre 1975		
Collecteurs égouts Versoix-la-Ville	1.10.1973	283.300,—
Aménagement nouvelle mairie	15. 4.1975	850.000,—
Travaux routiers 1975	15. 4.1975	335.000,—
Passage sous-voies de Pont-Céard	23. 6.1975	1.027.000,—
		<u>2.495.300,—</u>
TOTAUX		<u>12.289.793,85</u>

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1975

Amortissements 1975	Solde au 31.12.1975	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1975	Partic. du Fonds d'équip. communal	Intérêts dus au 31.12.1975
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.	Fr.
32.218,80	68.107,45	3 3/4	6.12	3.762,25	—,—	170,25
3.500,—	16.300,—	5	31.12	990,—	—,—	—,—
107.951,10	941.217,90	5 1/2	31.12	57.719,95	—,—	—,—
55.144,55	671.704,05	6	29.10	43.610,90	—,—	6.829,—
18.601,40	398.231,35	5 1/2	10.9	22.925,80	15.841,50	8.213,50
30.825,70	878.317,40	6 1/2	27.12	59.094,30	40.776,40	475,75
30.825,70	878.317,35	6 1/2	22.12	59.094,30	40.776,40	1.268,70
31.920,85	909.143,05	5 1/2	15.5	51.758,50	35.755,05	38.354,45
50.000,—	850.000,—	5	20.3 - 20.9	45.000,—	31.084,95	11.805,55
47.881,20	1.363.714,75	5 1/2	29.12	77.637,80	53.623,10	255,70
10.000,—	970.000,—	5 1/2		53.979,30	37.285,45	—,—
30.256,70	941.063,95	5 1/2	12.12	53.422,65	36.901,25	2.587,95
23.092,20	976.907,80	7 1/2	30.12	75.000,—	21.021,55	—,—
—,—	1.000.000,—	8 1/4	25.2	13.000,—*	—,—	69.895,85
<u>472.218,20</u>	<u>10.863.025,05</u>			<u>616.995,75</u>	<u>313.065,65</u>	<u>139.856,70</u>
1.000,—	65.000,—	5 3/4 - 6 1/4	1.3 - 1.9	3.969,85	—,—	—,—

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1974	Paiements effectués en 1975	Total payé au 31.12.1975	Solde disponible (dépass.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Emprunt et subventions cantonales	5.992.406,25	101.337,05	6.093.743,30	—,—
Emprunt	2.045.750,55	—,—	2.045.750,55	—,—
Fr. 800.000,— prélèvem. réserves				
Fr. 400.000,— emprunt	800.000,—	400.000,—	1.200.000,—	—,—
Prélèvement réserve	—,—	33.622,50	33.622,50	1.377,50
Prélèvement réserve	—,—	70.000,—	70.000,—	—,—
Prélèvement réserve	—,—	350.000,—	350.000,—	—,—
	<u>8.838.156,80</u>	<u>954.959,55</u>	<u>9.793.116,35</u>	<u>1.377,50</u>
Fr. 184.145,— prélèvement réserve travaux d'écoulement				
Fr. 99.155,— subvention Etat	199.400,—	86.036,—	285.436,—	(2.136,—)
Emprunt	—,—	268.752,50	268.752,50	581.247,50
Prélèvement réserve	—,—	317.340,—	317.340,—	17.660,—
Prélèvement réserve travaux d'équipement	—,—	622.538,40	622.538,40	404.461,60
	<u>199.400,—</u>	<u>1.294.666,90</u>	<u>1.494.066,90</u>	<u>1.001.233,10</u>
	<u>9.037.556,80</u>	<u>2.249.626,45</u>	<u>11.287.183,25</u>	<u>1.002.610,60</u>

FONDS SPÉCIAUX

I. Fonds communal de bienfaisance

Solde du 1.1.1975		108.096,45
Recettes 1975 :		
Don de M. Bischof	250,—	
Don de M. Miche	50,—	
Don de Famille André Dutoit	100,—	
Don de Mlle Guérin	20,—	
Don de M. Charles Craissati	500,—	
Don anonyme	250,—	
Don anonyme	50,—	
Dons divers	50,—	
Produit des placements et intérêts	4.965,85	
Demi-produit du tronc des mariages	221,50	
Produit des naturalisations	1.916,65	8.374,—
		<hr/>
		116.470,45
Dépenses 1975 :		
Secours versés		6.931,20
		<hr/>
Capital au 31.12.1975		109.539,25

II. Fonds des courses scolaires

Solde au 1.1.1975		16.336,30
Recettes 1975 :		
Produit des placements et intérêts		803,05
		<hr/>
Capital au 31.12.1975		17.139,35

III. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1975		1.141,75
Recettes 1975 : Intérêts		56,05
		<hr/>
Capital au 31.12.1975		1.197,80

IV. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1975		65.898,20
Recettes 1975 : Intérêts		3.233,30
		<hr/>
Capital au 31.12.1975		69.131,50

V. Fonds d'entraide

Constitution du fonds en 1975 par don anonyme		180.000,—
Intérêts 1975		7.865,—
		<hr/>
		187.865,—
Dépenses 1975		4.934,—
		<hr/>
Capital au 31.12.1975		182.931,—

Rapport de la Commission des finances du 17 mai 1976 après vérification des comptes de l'exercice 1975

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'exercice 1975 ont été soumis à la Commission des Finances au cours de la séance du lundi 17 mai 1976.

Assistaient à la séance : MM. Pierre Wicht, maire, responsable des finances; Courtois, conseiller administratif; Mme Pernet, Bapst, Bühler, Marquis, May, Naine, Salamin, conseillers municipaux; Lacroix et Morzier, de la mairie, ainsi que le représentant de la Société fiduciaire et d'études fiscales.

Les membres ont approuvé les comptes qui leur étaient soumis et qui se présentent de la manière suivante :

Total des recettes	Fr. 4.637.311,95
Total des dépenses	Fr. 4.305.849,45
laissant apparaître un excédent de recettes de	Fr. 331.462,50

Il est à noter qu'il a été attribué à la réserve pour grands travaux une somme de Fr. 300.000,—

Sur proposition du Conseil administratif, la Commission accepte d'affecter la somme de Fr. 300.000,— prélevée sur l'excédent en prévision des travaux d'aménagement de la Bécassière, le solde étant viré au compte de dépôt.

La Commission remercie chaleureusement MM. Lacroix et Morzier pour la tenue claire et parfaite des livres. Elle apprécie le travail effectué par la Société Fiduciaire et d'Etudes fiscales qui a organisé la comptabilité communale.

Elle prie le Conseil communal de donner décharge au Conseil administratif pour l'excellente gestion durant l'exercice 1975.

J. BÜHLER, rapporteur

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1er juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 mètre.

Il est rappelé que l'emploi des tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'état civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, Carouge; téléphone 42 30 60.

Bibliothèque communale

Service de distribution : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 15 h. à 18 h.

Gendarmerie de Versoix, téléphone 55 10 21

Maître ramoneur

Raphaël Joye, 62, avenue des Grandes-Communes, ONEX, tél. 42 20 04.

Protection civile

M. Albert Jaccard, chef local, p.a. Mairie de Versoix, tél. 55 10 25 et 55 21 21.

Renseignements divers

- Médecins :** Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42, tél. 55 22 46
Campiche Jacques, route de Suisse 97, tél. 55 44 75
Croci Daniel, rampe de la Gare 2, tél. 55 12 31
Genequand André, route de Suisse 62, tél. 55 22 42
Ramseyer Freddy, chemin Vandelle, tél. 55 23 95
Rychner Reynold, route de Suisse 62, tél. 55 14 54
Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, tél. 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service
- Médecins-dentistes :** Chevallier François, route de Suisse 47, tél. 55 20 95
Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2, tél. 55 15 15
- Pédicure :** Mme Fernande Jaton, tél. 55 41 41.
- Pharmacie :** Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64, tél. 55 10 00 et 55 10 01
Pharmacie des Colombières, tél. 55 12 87
- Paroisses :** Paroisse catholique romaine, M. le Curé Bayer, tél. 55 12 44
Paroisse protestante, M. le Pasteur Pierrehumbert, tél. 55 27 57
- Sociétés et groupements locaux :** « ALROMA », Société littéraire, président : M. Pierre Macheret, tél. 55 14 03
Association des colonies de vacances, vice-président : M. J.-P. Bölsterli, tél. 55 22 08
Costume Genevois, présidente : Mlle S. Genequand, tél. 55 24 02
Groupe des paysannes genevoises, Mme L. Serex, tél. 55 17 14
Société Fédérale de Gymnastique, président : M. Gérard Ramseyer, tél. 55 42 24.
Sté de Tir de Versoix, président : M. Jacques Tesauri, tél. 55 42 31
Sté de Sauvetage, président : M. Roland Colli, tél. 55 23 13
Tennis-Club, président : M. Gilbert Botteron, tél. 55 14 29
Union Instrumentale de Versoix, président : M. Raymond Lacroix, tél. 55 24 28
Versoix Football-Club, président : M. Robert Pilet, tél. 55 10 75
Club Nautique de Versoix, président : M. René Schneckenburger, tél. 55 31 95
Versoix-Basket, président : M. Serge Noël, tél. 55 13 55
Société de Quilles, président : M. Jean Savary, tél. 55 10 08
Société Lémanique des courses de lévriers : présidente : Mme M. Charles, tél. 48 10 70.
Club cyclotouriste de Versoix, président M. Emile Suchet, tél. 55 33 44.

Ecoles publiques

- Classes primaires :** Groupe Lachenal, M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 55 12 50
Ecole Montfleury, M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 43 31
- Classes enfantines :** Groupe Lachenal, Mme Schulz, tél. 55 12 50
Ecole chemin Courvoisier, Mme Audergon, tél. 55 28 77
Pavillon chemin Argand, Mme Cavin, tél. 55 23 79
Ecole Montfleury, Mme Berger, tél. 55 43 31
- Contrôle de l'Habitant :** Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Contrôle de l'Habitant, 1, rue David-Dufour, Genève.
- Chef de section :** Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève
- Services Industriels :** L'alimentation en eau, électricité et gaz est assurée par les S.I. de Genève, 12, rue du Stand, Genève
- Poids public :** Le pesage des camions et remorques jusqu'à 20 tonnes est admis à l'usine d'incinération de Richelien; se munir préalablement de bulletins au prix de 4 francs la pesée, auprès du secrétariat de la Mairie
- Décharges publiques :** Par décision des Autorités cantonales, en vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération de Richelien; les autres déchets à celle de Bernex